



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE LA DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

Par la présente, la Demande d'offre à commandes est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de la Demande d'offre à commandes restent les mêmes.

N° de la modification : 3	Date de la modification : le 29 juillet 2016
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECBR-RFSO-16-0005	
Titre : Services d'animation	
Date de clôture de la Demande d'offre à commandes: le 9 août 2016 à 14h00 (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Barbara Robertson	N° de tél. 819-939-1493

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit Demande d'offre à commandes concernant le Services d'animation qui porte le numéro ECBR-RFSO-16-0005 datée du 29 juin 2016 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée suite à la DOC et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question No. 3

Question : SECTION A – INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS Le paragraphe 8 stipule :

« En plus des renseignements demandés pour chaque critère, l'offrant doit joindre les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. La personne-ressource du client doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. Élections Canada se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification. »

Il semble clair, compte tenu de ce que l'on peut lire plus loin dans la demande d'offre à commandes, que cette instruction est censée s'appliquer seulement aux modèles de référence client soumis en réponse au critère C-O4. Par exemple, on voit que toutes les autres exigences imposent que l'on fournisse une description des projets, mais pas des coordonnées (sauf dans le cas des projets bilingues).

Alors, pouvez-vous confirmer que seuls les modèles de référence client (C-O4) et les exigences en matière de langues officielles (D-O4 et C-O5) nécessitent que l'on fournisse des coordonnées complètes?

Réponse : Veuillez consultez la modification 3.1 ci-dessous.

Le critère C-O4 exige que l'on remplisse le Modèle B – Modèle de référence client, y compris la section sur les coordonnées du client (le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel).

Les critères D-O4 et C-O5 exigent seulement les coordonnées complètes.

En plus de l'information demandée dans tous les autres critères individuels, il est demandé aux offrants d'inclure les coordonnées complètes du client pour chacune des descriptions de projet fournies en réponse aux critères D-O2, D-O3, C-O2, C-O3, D-C1, D-C3, C-C1, C-C2, C-C4 et C-C6.

En vertu du paragraphe 2.15.1 de la demande d'offre à commandes, lorsqu'Élections Canada évalue les offres, il peut, sans toutefois y être obligé, communiquer avec l'une ou toutes les personnes citées en référence par les offrants pour vérifier et attester l'exactitude des renseignements fournis par ces derniers.

Les offrants devraient faire de leur mieux pour obtenir les coordonnées complètes du client pour l'ensemble des descriptions de projet. Conformément au paragraphe 8 de la partie 7 – Critères d'évaluation technique de la section A, Élections Canada se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.

2.2 Question No. 4

Question : Le critère D-O3 Expérience en animation d'activités pour des clients du gouvernement fédéral stipule :

« Les animateurs débutants proposés (principal et substitut) doivent avoir animé un minimum de 20 activités pour des clients du gouvernement fédéral au cours des huit dernières années. Il faut que chaque activité ait duré au moins trois heures et compté un minimum de dix participants.

L'animation d'une activité comprend, au minimum, la planification, la conception, l'organisation et la tenue de l'activité. »

Exigences relatives à la présentation

L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs débutants proposés satisfait aux exigences, en certifiant dans la partie 9 l'expérience de la ressource proposée et en fournissant cinq descriptions de projet pour démontrer l'expérience acquise pendant la période spécifiée ci-dessus.

Chaque description de projet doit comprendre ce qui suit :

- a) Nom de l'organisation cliente*
- b) Titre de l'événement ou du sujet*
- c) Dates de début et de fin de chaque activité qui a été animée*
- d) Durée de chaque événement animé*
- e) Brève description du travail d'animation réalisé*

Nous aimerions confirmer que tant et aussi longtemps que nous avons certifié l'expérience (tel qu'il est décrit ci-dessus) et que nous avons seulement rempli les exigences relatives à la présentation, nous respectons la totalité des exigences. Par exemple, dans la situation susmentionnée, nous ne sommes pas tenus d'énumérer les 20 activités, mais bien seulement de fournir 5 descriptions de projet. Pourriez-vous confirmer cela ainsi que notre compréhension de l'ensemble des exigences similaires?

Réponse : Exactement. Pour démontrer l'expérience, les offrants sont tenus de se conformer aux exigences relatives à la présentation pour chacun des critères d'évaluation individuels. Par exemple, pour le critère D-O3, les offrants ne sont pas tenus d'énumérer 20 activités, ils doivent plutôt certifier l'expérience des ressources proposées en utilisant la partie 9 (Attestations) et doivent fournir cinq descriptions de projet respectant les exigences relatives à la présentation énoncées.

2.3 Question No. 5

Question : Les critères D-O4 et C-O5 des sections sur les critères techniques de la demande d'offre à commandes indiquent que le client donné en référence doit « *attester les capacités des animateurs proposés en ce qui a trait à la lecture et à la conversation en français et en anglais, à un niveau avancé, ainsi qu'à la prise de notes en français et en anglais* ». Est-ce que les exigences relatives à la présentation imposent de fournir seulement les coordonnées d'une personne-ressource (personne qui peut certifier par téléphone que les animateurs proposés répondent aux critères) ou doit-on fournir une lettre de recommandation détaillant cette capacité avec la présentation?

Réponse : Vous n'êtes pas tenu de joindre à la présentation une lettre de recommandation détaillant les capacités des personnes proposées.

2.4 Question No. 6

Question : Comme il est indiqué au fil des différents critères techniques, par exemple aux critères D-O2, D-O3, C-O2 et C-O3, pour être valable, une activité doit avoir duré au moins trois heures et compté un minimum de dix participants. Si une activité dure plus de trois heures, mais que chacun des participants est seulement présent pour la moitié de l'activité, cela satisfait-il aux critères d'expérience totale requise?

Réponse : Il faut que le nombre minimal de participants requis soient présents pendant la durée minimale exigée. Par exemple, pour répondre aux critères D-O2, D-O3, C-O2 et C-O3, au moins dix participants doivent être présents à l'activité pendant au moins trois heures.

2.5 Question No. 7

Question : Comme il est indiqué au fil des différents critères techniques, par exemple aux critères D-O2, D-O3, C-O2 et C-O3, nous sommes tenus de fournir une description des travaux effectués ainsi que des détails sur les activités; toutefois, au paragraphe 8 des instructions aux offrants, on indique : « [e]n plus des renseignements demandés pour chaque critère, l'offrant doit joindre les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. » Nous considérons que cela signifie que chaque personne citée en référence dans le cadre d'un projet dans le document doit être jumelée à une personne-ressource. Veuillez confirmer que nous comprenons bien cette exigence.

Réponse : Consultez la réponse fournie à la suite de la question 3.

2.6 Question No. 8

Question : Au regard du contenu des critères techniques D-O2 et C-O2, nous comprenons qu'Élections Canada exige un exemple de projet par année d'expérience. Donc, pour un animateur débutant, Élections Canada exige un exemple pour 2011, un exemple pour 2012, etc., jusqu'à l'année en cours, et un animateur chevronné doit faire la même chose, mais pour les dix dernières années. Au cours d'une si longue période, la personne-ressource du client risque d'avoir changé dans maintes organisations. Nous aimerions confirmer que les ressources nécessitent un exemple de projet pour représenter chaque année d'expérience. Cela signifie que nous devrions fournir un exemple pour 2011, un exemple pour 2012, etc., avec une personne-ressource du client pour chacune des années aux fins de vérification.

Réponse : Oui, Élections Canada exige un exemple de projet par année d'expérience obtenue durant la période spécifiée.

En vertu du critère D-O2, les animateurs débutants proposés doivent avoir acquis au moins cinq années d'expérience en animation d'activités (au cours des dix dernières années). En vertu du critère C-O2, les animateurs chevronnés proposés doivent avoir acquis au moins dix années d'expérience en animation d'activités (au cours des quinze dernières années). Les offrants doivent fournir des descriptions de projet pour une activité pour chaque année d'expérience démontrée. Par exemple, un animateur débutant peut démontrer qu'il a acquis l'expérience requise en fournissant une description de projet pour chaque année, comme 2009, 2011, 2013, 2014 et 2015.

En ce qui concerne les coordonnées du client, veuillez consulter la réponse fournie à la suite de la question 3.

2.7 Question No. 9

Question : Étant donné que vous avez demandé à ce que les coordonnées des personnes citées en référence soient fournies pour chaque projet, est-ce que la personne-ressource du client doit être celle qui était responsable du projet initialement durant la période où les travaux ont été réalisés (pour les animateurs chevronnés, cela peut faire dix ans et les effectifs du client peuvent avoir changé) OU est-ce que l'on peut fournir les coordonnées d'une personne-ressource travaillant actuellement au sein de l'organisation cliente, s'il en existe une, qui pourrait ne pas avoir été directement témoin du projet au moment de sa réalisation? Dans l'éventualité où il est impossible de citer une personne en référence et que l'exigence de fournir une personne-ressource du client pour attester l'expérience ne peut être respectée (Instructions aux offrants, paragraphe 8), faudrait-il que des personnes supplémentaires ayant participé à des projets plus récents soient citées en référence pour respecter l'exigence liée au nombre de références demandées?

Réponse : Il serait préférable de fournir les coordonnées de la personne-ressource initiale. Sinon, les offrants peuvent fournir les coordonnées d'une personne-ressource œuvrant au sein de l'organisation cliente d'origine qui peut confirmer que l'animateur proposé a acquis l'expérience requise.

En ce qui concerne les coordonnées du client, veuillez consulter la réponse fournie à la suite de la question 3.

2.8 Question No. 10

Question : Au critère D-C3, le nombre de points maximal attribué est dix et le nombre maximal de projets permis est deux. Pour recevoir le nombre maximal de points, nous devons fournir des exemples de projets pour lesquels on a eu recours à différentes technologies modernes. Toutefois, il ne serait pas judicieux d'utiliser les cinq méthodes indiquées au sein d'un même projet, car cela créerait de la confusion ou une sursaturation chez le participant. Veuillez préciser cette exigence.

Réponse : Élections Canada convient de la justesse de cette observation et, par conséquent, modifie les critères D-C3 et C-C6. Veuillez consulter la partie 7 – Critères d'évaluation technique modifiée.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification à la Partie 7 - Critères d'évaluation technique, Section A, paragraphe 8

Suite à l'affichage de la DP, Élections Canada a remarqué que la Section A – Instructions

aux offrants, paragraphe 8 (version française seulement), de la partie 7 – Critères d'évaluation technique, contenait une erreur. Afin de rectifier ceci, la version française de la DP est, par la présente, modifiée en supprimant dans sa totalité le paragraphe 8 de la partie 7 de la DP et en la remplaçant par ce qui suit :

En plus des renseignements demandés pour chaque critère, l'offrant devrait joindre les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. La personne ressource du client doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. EC se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.

La version anglaise ne requière pas de mise-à-jour.

3.2 Modification de la Partie 7 – Critères d'évaluation technique

Élections Canada modifie par la présente la demande d'offre à commandes en supprimant dans son intégralité la partie 7 – Critères d'évaluation technique et en remplaçant cette dernière par la partie 7 – Critères d'évaluation technique (modifiée le 25 juillet 2016) ci-jointe.



Services d'animation

Partie 7

Critères d'évaluation technique

Modifiée le 25 juillet 2016

CONTENU**SECTION A – INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS****SECTION B – DÉFINITIONS****TABLEAU A – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES (ANIMATEURS DÉBUTANTS)**

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES	RESPECTÉ/NON RESPECTÉ
D-01	Animateurs débutants proposés	
D-02	Expérience en animation d'activités	
D-03	Expérience en animation d'activités pour des clients du gouvernement fédéral	
D-04	Langues officielles	

TABLEAU B – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES (ANIMATEURS CHEVRONNÉS)

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES	RESPECTÉ/NON RESPECTÉ
C-01	Animateurs chevronnés proposés	
C-02	Expérience en animation d'activités	
C-03	Expérience en animation d'activités pour des partis politiques fédéraux ou des cadres supérieurs	
C-04	Expérience en gestion de conflits	
C-05	Langues officielles	

TABLEAU C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS (ANIMATEURS DÉBUTANTS)

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS	Max de points par animateur
D-C1	Expérience en animation d'activités d'envergure – principal et substitut	15 points
D-C2	Approche en matière d'animation – principal	30 points
D-C3	Expérience en animation avec des technologies de communication modernes – principal et substitut	10 points
D-C4	Qualifications professionnelles – principal et substitut	10 points

TABLEAU D – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS (ANIMATEURS CHEVRONNÉS)

N°	CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS	Max de points par animateur
C-C1	Expérience en animation d'activités d'envergure – principal et substitut	15 points
C-C2	Expérience en animation de séances de discussion ouverte – principal et substitut	10 points

C-C3	Expérience de la gestion de conflits – principal et substitut	10 points
C-C4	Expérience de la direction de processus décisionnels ayant des composantes financières – principal et substitut	10 points
C-C5	Approche en matière d'animation – principal	30 points
C-C6	Expérience en animation avec des technologies de communication modernes – principal et substitut	10 points
C-C7	Qualifications professionnelles – principal et substitut	10 points

MODÈLE A – DÉFINITION DES SERVICES**MODÈLE B – MODÈLE DE RÉFÉRENCE CLIENT**

SECTION A – INSTRUCTIONS AUX OFFRANTS

1. Dans le cadre de leur présentation, les offrants doivent remplir le modèle B – Définition des services.
2. Les offrants doivent uniquement satisfaire aux critères d'évaluation pour la catégorie (débutant et/ou chevronné) pour laquelle ils soumettent une proposition. Ils peuvent soumettre une proposition pour une catégorie ou pour les deux catégories. Par exemple, si l'offrant A soumet une proposition uniquement dans le but de fournir les services d'animateurs débutants, il doit soumettre ses réponses seulement dans les tableaux A et C ci-dessous (critères D-O et D-C). Par ailleurs, si l'offrant B soumet une proposition pour les deux catégories, soit débutant et chevronné, il doit soumettre ses réponses dans les tableaux A, B, C et D ci-dessous (critères D-O, C-O, D-C et C-C).
3. L'offrant doit proposer deux ressources dans chaque catégorie (débutant et/ou chevronné) pour laquelle il soumet une proposition – soit un (1) animateur principal et un (1) animateur substitut. Les deux types d'animateurs, principal et substitut, seront évalués.
4. Afin de faciliter l'évaluation des propositions, EC demande aux offrants de reprendre les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Les offrants doivent identifier clairement dans leur proposition l'endroit où chaque critère est traité.
5. Si le nombre de projets ou d'activités fournis est supérieur aux exigences du critère, seuls les premiers projets ou activités de la proposition seront évalués. Les projets ou activités excédentaires ne seront pas évalués.
6. Afin de déterminer les années d'expérience, les chevauchements d'années ou de mois relatifs à des projets présentés par l'offrant pour démontrer l'expérience seront comptés une fois aux fins de l'évaluation.
7. Les projets doivent avoir été achevés au plus tard à la date de clôture des propositions. Le niveau d'études, la certification ou la qualification professionnelle doivent avoir été atteints au plus tard à la date de clôture des propositions.
8. En plus des renseignements demandés pour chaque critère, l'offrant devrait joindre les coordonnées complètes du client pour chaque description de projet, notamment le nom et le titre de la personne-ressource du client ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse courriel. La personne-ressource du client doit être un employé de l'organisation cliente d'origine. EC se réserve le droit de demander les coordonnées du client en tout temps durant le processus d'évaluation, aux fins de vérification.
9. Le fait de copier et de coller des mots de la demande d'offre à commandes ne prouve pas que les exigences sont respectées. L'expérience doit être démontrée en citant des exemples

précis de travail exécuté par la ressource proposée en lien avec le critère d'évaluation particulier. Si la réponse de l'offrant ne démontre pas pleinement que le projet ou l'expérience citée en exemple satisfait à l'exigence, cette expérience ne sera pas prise en considération.

SECTION B – DÉFINITIONS

1. À moins que le contexte n'indique clairement un autre sens, les termes utilisés dans les critères d'évaluation technique doivent être interprétés selon la définition qui leur est attribuée dans le contrat ou dans l'énoncé des travaux. Ces définitions s'appliquent tant dans leur forme singulière que plurielle, ainsi qu'au masculin et au féminin, le cas échéant.

TABLEAU A – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES (ANIMATEURS DÉBUTANTS)

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
D-O1	<p>Animateurs débutants proposés</p> <p>L'offrant doit proposer deux animateurs débutants – un animateur principal et un animateur substitut.</p> <p>Exigences relatives à la présentation À l'aide du modèle A – Définition des services, l'offrant doit fournir le nom de l'animateur débutant principal et le nom de l'animateur débutant substitut proposés et les distinguer clairement l'un de l'autre dans sa proposition.</p>	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté
D-O2	<p>Expérience en animation d'activités</p> <p>Les animateurs débutants proposés (principal et substitut) doivent avoir acquis au moins cinq années d'expérience en animation d'activités au cours des 10 dernières années.</p> <p>La ressource est considérée comme possédant une année d'expérience en animation d'activités si elle anime au moins 10 activités d'une durée d'au moins trois heures chacune, auxquelles participent au moins 10 personnes, au cours d'une année civile. L'animation d'une activité comprend la planification, la conception, l'organisation et la tenue de l'activité.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs débutants proposés satisfait aux exigences, en certifiant dans la partie 9 l'expérience de la ressource proposée et en fournissant une description de projet pour chacune des cinq années d'expérience (cinq descriptions de projet) afin de démontrer l'expérience acquise pendant la période de temps spécifiée ci-dessus. Chaque description de projet doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Nom de l'organisation cliente (b) Titre de l'évènement ou du sujet (c) Dates et heures de début et de fin de chaque activité qui a été animée (10 par année civile) (d) Durée de chaque évènement facilité 	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
	(e) Brève description du travail d'animation réalisé	
D-O3	<p>Expérience en animation d'activités pour des clients du gouvernement fédéral</p> <p>Les animateurs débutants proposés (principal et substitut) doivent avoir animé un minimum de 20 activités pour des clients du gouvernement fédéral au cours des huit dernières années. Il faut que chaque activité ait duré au moins trois heures et compté un minimum de 10 participants.</p> <p>L'animation d'une activité comprend, au minimum, la planification, la conception, l'organisation et la tenue de l'activité.</p> <p>Exigences relatives à la présentation</p> <p>L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs débutants proposés satisfait aux exigences en fournissant des descriptions de projet relatives à l'expérience obtenue au cours de la période indiquée précédemment. Chaque description de projet doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre de l'évènement ou du sujet c) Dates et heures de chaque activité qui a été animée d) Durée de chaque évènement facilitée e) Brève description du travail d'animation réalisé 	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté
D-O4	<p>Langues officielles</p> <p>Chacun des animateurs débutants proposés doit pouvoir exécuter la totalité des travaux dans les deux langues officielles, en particulier en ce qui concerne les communications orales, la lecture et la compréhension de textes en français et en anglais, à un niveau avancé, ainsi que la prise de notes en français et en anglais.</p> <p>Exigences relatives à la présentation</p> <p>L'offrant doit démontrer que chaque animateur débutant proposé répond aux exigences, en certifiant dans la partie 9 l'expérience de la ressource proposée et en fournissant le nom et les coordonnées d'un client donné en référence qui pourra attester l'expérience des animateurs proposés en ce qui concerne l'animation bilingue d'activités dans les deux langues officielles. Le client donné en référence doit attester les capacités des animateurs proposés en ce</p>	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
	<p>qui a trait à la lecture et à la conversation en français et en anglais, à un niveau avancé, et à la prise de notes en français et en anglais.</p> <p>Pour chacun des clients donnés en référence, l'offrant doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a) Nom de la personne-ressource du clientb) Nom de l'organisation clientec) Numéro de téléphone et/ou adresse courriel de la personne-ressource du client	

**TABLEAU B – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE OBLIGATOIRES (ANIMATEURS
CHEVRONNÉS)**

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
C-O1	<p>Animateurs chevronnés proposés</p> <p>L'offrant doit proposer deux animateurs chevronnés – un animateur principal et un animateur substitut.</p> <p>Exigences relatives à la présentation À l'aide du modèle A – Définition des services, l'offrant doit fournir le nom de l'animateur chevronné principal et le nom de l'animateur chevronné substitut proposés et les distinguer clairement l'un de l'autre dans sa proposition.</p>	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté
C-O2	<p>Expérience en animation d'activités</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés (principal et substitut) doivent avoir acquis au moins 10 années d'expérience en animation d'activités au cours des 15 dernières années.</p> <p>La ressource est considérée comme possédant une année d'expérience en animation d'activités si elle anime au moins 20 activités d'une durée d'au moins trois heures chacune, auxquelles participent au moins 10 personnes, au cours d'une année civile. L'animation d'une activité comprend la planification, la conception, l'organisation et la tenue de l'activité.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs chevronnés proposés satisfait aux exigences, en certifiant dans la partie 9 l'expérience de la ressource proposée et en fournissant une description de projet pour chacune des 10 années d'expérience (10 descriptions de projet) afin de démontrer l'expérience acquise pendant la période de temps spécifiée ci-dessus. Chaque description de projet doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre de l'évènement ou du sujet c) Dates et heures de chaque activité qui a été animée d) Durée de chaque évènement animé e) Brève description du travail d'animation réalisé 	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
C-O3	<p>Expérience en animation de séances de discussion ouverte ou d'activités pour des partis politiques ou des cadres supérieurs</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés (principal et substitut) doivent avoir animé au moins 20 d'activités, de type séance de discussion ouverte ou autre, pour des représentants de partis politiques fédéraux, provinciaux, territoriaux ou municipaux ou pour des cadres supérieurs des secteurs public et privé au cours des cinq dernières années. Il faut que chaque activité ait duré au moins trois heures et compté un minimum de 10 participants.</p> <p>L'animation d'une activité comprend la planification, la conception, l'organisation et la tenue de l'activité.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs chevronnés proposés satisfait aux exigences, en certifiant dans la partie 9 l'expérience de la ressource proposée et en fournissant cinq descriptions de projet pour démontrer l'expérience acquise pendant la période de temps spécifiée ci-dessus. Chaque description de projet doit comprendre ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre de l'évènement ou du sujet c) Dates et heures de chaque activité qui a été animée d) Durée de chaque évènement animée e) Description des participants de l'évènement f) Brève description du travail d'animation réalisé 	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté
C-O4	<p>Expérience en gestion des conflits</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés (principal et substitut) doivent posséder de l'expérience en gestion de conflits ou de situations impliquant une polarisation des points de vue dans un contexte de discussion ouverte.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs chevronnés proposés satisfait aux exigences. Pour ce faire, il doit remplir deux modèles de référence client – modèle B, soit un modèle pour chacun des animateurs chevronnés proposés.</p> <p>Les deux modèles de référence client soumis en réponse au</p>	<input type="checkbox"/> Respecté <input type="checkbox"/> Non respecté

N°	Critères d'évaluation technique obligatoires	Méthode de notation
	critère C-04 seront aussi évalués pour le critère C-C3.	
C-05	<p>Langues officielles</p> <p>Chacun des animateurs chevronnés proposés doit pouvoir exécuter la totalité des travaux dans les deux langues officielles, en particulier en ce qui concerne les communications orales, la lecture et la compréhension de textes en français et en anglais, à un niveau avancé, et la prise de notes en français et en anglais.</p> <p>Exigences relatives à la présentation</p> <p>L'offrant doit démontrer que chaque animateur chevronné proposé répond aux exigences, en certifiant dans la partie 9 les capacités des ressources proposées et en fournissant le nom et les coordonnées d'un client donné en référence qui pourra attester l'expérience des animateurs proposés en ce qui concerne l'animation bilingue d'activités dans les deux langues officielles. Le client donné en référence doit attester les capacités des animateurs proposés en ce qui a trait à la lecture et à la conversation en français et en anglais, à un niveau avancé, ainsi qu'à la prise de notes en français et en anglais.</p> <p>Pour chacun des clients donnés en référence, l'offrant doit fournir les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de la personne-ressource du client b) Nom de l'organisation cliente c) Numéro de téléphone et/ou adresse courriel de la personne-ressource du client 	<p><input type="checkbox"/> Respecté</p> <p><input type="checkbox"/> Non respecté</p>

TABLEAU C – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS (ANIMATEURS DÉBUTANTS)

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
D-C1	<p>Expérience en animation d'activités d'envergure – principal et substitut</p> <p>Chacun des animateurs débutants proposés devrait posséder de l'expérience en animation d'activités d'envergure. Une activité d'envergure est une activité qui compte au moins 50 participants et dont la durée est de deux jours ouvrables complets.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant devrait démontrer que les animateurs débutants proposés satisfont aux exigences en fournissant des descriptions de projet (maximum de trois par animateur débutant) qui comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre ou sujet de l'activité c) Dates de début et de fin (format mois-année) d) Nombre de participants à l'activité e) Brève description du travail d'animation réalisé <p>Méthode de notation L'offrant recevra cinq points par activité où il a clairement démontré une expérience acquise relativement au critère décrit plus haut.</p>	15
D-C2	<p>Approche en matière d'animation *CE CRITÈRE NE S'APPLIQUE QU'À L'ANIMATEUR DÉBUTANT PRINCIPAL*</p> <p>L'animateur débutant principal proposé devrait fournir une proposition détaillée d'approche en matière d'animation, qui démontre une compréhension approfondie du travail d'animation requis pour une réunion.</p> <p>L'approche de l'animateur débutant principal en matière d'animation devrait inclure au moins les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. La méthode d'élaboration d'un ordre du jour de réunion, la conception détaillée et les documents de soutien de façon que tous les sujets pertinents soient couverts et qu'une approche appropriée soit utilisée pour chaque sujet ii. La méthode qui sera utilisée pour s'assurer de la compréhension des participants au cours d'une réunion et vérifier celle-ci iii. La méthode utilisée pour encourager la discussion au cours d'une réunion 	30

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>iv. La méthode utilisée pour repérer les principaux messages au cours d'une réunion</p> <p>Exigences relatives à la présentation Dans un texte d'au plus 1 500 mots, l'animateur débutant principal proposé devrait décrire en détail l'approche d'animation qu'il propose, en particulier concernant les méthodes i à iv ci-dessus. Il devrait préciser les différentes approches qu'il utilisera dans les circonstances suivantes :</p> <p>a) Lorsque le sujet traité est de nature délicate ou à forte charge émotive b) Lorsqu'il faut parvenir à un consensus c) Lorsque le sujet est lié à la gestion du changement</p> <p>Méthode de notation Jusqu'à 30 points seront attribués à l'offrant, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 points (traitement détaillé) : La réponse démontre une excellente compréhension des exigences d'EC et l'approche proposée traite de tous les facteurs importants (i à iv et a à c ci-dessus). La réponse ne présente pas de faiblesses apparentes, semble vraisemblablement satisfaire aux exigences, être efficace et pouvoir donner d'excellents résultats. • 20 points (traitement adéquat) : La réponse démontre une compréhension adéquate des exigences d'EC et traite de la plupart des facteurs (i à iv et a à c ci-dessus). La réponse présente des faiblesses mineures, semble vraisemblablement satisfaire aux exigences et être efficace. • 10 points (traitement minimal) : La réponse démontre une compréhension limitée des exigences d'EC et traite de certains facteurs importants (i à iv et a à c ci-dessus). La réponse présente des faiblesses et ne semble pas satisfaire aux exigences ou être efficace. • 0 point (non traité) : La réponse ne se rapporte pas aux critères ou ne traite pas suffisamment des exigences pour que des points soient attribués. 	
D-C3	<p>Expérience en animation avec des technologies de communication modernes – principal et substitut</p> <p>Les animateurs débutants proposés devraient tous avoir de l'expérience</p>	

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>en animation d'activités assistée par des technologies de communication modernes, comme les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. la vidéoconférence; ii. la téléconférence; iii. les forums de clavardage; iv. les logiciels d'animation; v. les médias sociaux. <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant devrait démontrer que les animateurs débutants proposés satisfont aux exigences, en fournissant des descriptions de projet (maximum de cinq par animateur débutant) qui incluent les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre ou sujet de l'activité c) Dates de début et de fin (format mois-année) d) Liste des technologies de communication modernes utilisées (selon la liste i à v ci-dessus) e) Brève description des technologies de communication modernes utilisées et de l'usage qu'en a fait l'animateur <p>Méthode de notation Pour chaque description de projet, l'offrant recevra un point par technologie de communication moderne utilisée, jusqu'à concurrence de deux points par description de projet et de 10 points par animateur débutant. L'offrant recevra un maximum de deux points par technologie de communication moderne.</p>	10
D-C4	<p>Qualifications professionnelles – Principal et substitut</p> <p>Les animateurs débutants proposés devraient tous détenir un des titres professionnels ou des diplômes énumérés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. grade ou diplôme pertinent d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu; ii. certificat de professionnel de la formation et du perfectionnement (CTDP); iii. attestation de l'Association for Challenge Course Technology (ANSI); iv. attestation de formation en ligne sur l'animation; 	10

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>v. titre d'animateur professionnel agréé; vi. titre de maître animateur certifié.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant devrait démontrer que les animateurs débutants proposés satisfont aux exigences en fournissant une copie de leurs certificats ou diplômes.</p> <p>Méthode de notation Un maximum de 10 points par animateur débutant sera accordé à l'offrant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points (soit le maximum) : l'animateur débutant proposé possède trois des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi) • 7 points : l'animateur débutant proposé possède deux des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi) • 4 points : l'animateur débutant proposé possède un des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi) • 0 point : l'animateur débutant proposé ne possède aucun des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi) 	

RÉSUMÉ – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS – ANIMATEURS DÉBUTANTS	
NOTE TOTALE MAXIMALE DE L'ANIMATEUR DÉBUTANT PRINCIPAL Note de passage minimale – animateur débutant principal (70 %) = 46 points	65
NOTE TOTALE MAXIMALE DE L'ANIMATEUR DÉBUTANT SUBSTITUT Note de passage minimale – animateur débutant substitut (70 %) = 25 points	35
NOTE TOTALE DES ANIMATEURS DÉBUTANTS	100

TABLEAU D – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE CÔTÉS (ANIMATEURS CHEVRONNÉS)

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
C-C1	<p>Expérience en animation d'activités d'envergure – principal et substitut</p> <p>Chacun des animateurs chevronnés proposés devrait posséder de l'expérience en animation d'activités d'envergure. Une activité d'envergure est une activité qui compte au moins 50 participants et dont la durée est de deux jours ouvrables complets.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant devrait démontrer que les animateurs chevronnés proposés satisfont aux exigences, en fournissant des descriptions de projet (maximum de trois par animateur chevronné) qui incluent les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre ou sujet de l'activité c) Dates de début et de fin (format mois-année) d) Nombre de participants à l'activité e) Brève description du travail d'animation réalisé <p>Méthode de notation L'offrant recevra cinq points par activité où il a clairement démontré une expérience acquise relativement au critère décrit plus haut.</p>	15
C-C2	<p>Expérience en animation de séances de discussion ouverte – principal et substitut</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés devraient posséder de l'expérience en animation de séances de discussion ouverte et en gestion des défis propres à de telles activités. Il faut que la séance de discussion ouverte ait duré au moins trois heures et compté un minimum de 10 participants.</p> <p>L'animation d'une activité comprend, à tout le moins, la planification, la conception, l'organisation et la tenue de l'activité.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant devrait démontrer que les animateurs chevronnés proposés possèdent l'expérience mentionnée plus haut, en fournissant des descriptions (maximum de deux descriptions par animateur chevronné) qui incluent les renseignements suivants :</p>	10

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>a) Nom de l'organisation cliente b) Titre ou sujet de l'activité c) Dates de début et de fin de l'activité animée d) Brève description du travail d'animation réalisé e) Brève description des défis à relever propres à l'animation d'une séance de discussion ouverte et de la façon dont l'animateur a géré ou relevé ces défis</p> <p>Méthode de notation L'offrant recevra jusqu'à cinq points par description de projet, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 points : La description du projet fait état des défis propres à l'animation d'une séance de discussion ouverte et montre clairement que les défis ont été gérés de manière efficace. • 3 points : La description du projet fait état de défis limités, et il y a des faiblesses ou des lacunes mineures dans la façon dont les défis ont été gérés. • 1 point : La description du projet fait état de défis limités. Il est peu probable que la façon de gérer les défis soit efficace. • Aucun point : La description du projet n'a rien à voir avec le critère et ne satisfait pas suffisamment à l'exigence pour que des points soient accordés. 	
C-C3	<p>Expérience de la gestion de conflits – principal et substitut</p> <p>Conformément au critère C-O4, les animateurs chevronnés proposés devraient posséder de l'expérience en gestion de conflits ou de situations impliquant une polarisation des points de vue dans un contexte de discussion ouverte.</p> <p>Exigences relatives à la présentation Dans les modèles de référence client soumis en réponse au critère C-O4, l'offrant devrait démontrer que les animateurs chevronnés proposés possèdent l'expérience mentionnée ci-dessus, en fournissant une brève description des conflits et de la façon dont l'animateur chevronné proposé les a gérés.</p> <p>Méthode de notation L'offrant recevra jusqu'à cinq points par référence client, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5 points : La réponse traite de tous les facteurs, et ne présente 	10

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>aucune faiblesse ou lacune apparente. La façon de gérer les conflits semble efficace et donne probablement d'excellents résultats.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 points : La réponse traite de la plupart des facteurs, mais présente quelques faiblesses ou lacunes mineures. La façon de gérer les conflits semble efficace. • 1 point : La réponse traite de quelques facteurs, mais présente des faiblesses ou des lacunes. La façon de gérer les conflits n'est probablement pas efficace. • Aucun point : La réponse n'a rien à voir avec le critère et ne satisfait pas suffisamment à l'exigence pour que des points soient accordés. 	
C-C4	<p>Expérience de la direction de processus décisionnels ayant des composantes financières – principal et substitut</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés devraient posséder de l'expérience de la direction de processus décisionnels ayant d'importantes composantes financières, notamment des décisions de planification de l'investissement, la réduction des coûts et l'examen de programmes.</p> <p>Exigences relatives à la présentation L'offrant devrait démontrer que les animateurs chevronnés proposés satisfont aux exigences en fournissant des descriptions de projet (maximum de cinq par animateur chevronné) qui comprennent ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Nom de l'organisation cliente b) Titre ou sujet de l'activité c) Dates de début et de fin (format mois-année) d) Brève description du travail d'animation réalisé, y compris les composantes financières prises en compte <p>Méthode de notation L'offrant recevra deux points par activité où il a clairement démontré une expérience acquise relativement au critère décrit plus haut.</p>	10
C-C5	<p>Approche en matière d'animation *CE CRITÈRE NE S'APPLIQUE QU'À L'ANIMATEUR CHEVRONNÉ PRINCIPAL*</p> <p>L'animateur chevronné principal proposé devrait fournir une proposition</p>	30

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>détaillée d'approche en matière d'animation, qui démontre une compréhension approfondie du travail d'animation requis pour une réunion.</p> <p>L'approche de l'animateur chevronné principal en matière d'animation devrait inclure au moins les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. La méthode d'élaboration d'un ordre du jour de réunion, la conception détaillée et les documents de soutien de façon que tous les sujets pertinents soient couverts et qu'une approche appropriée soit utilisée pour chaque sujet ii. La méthode qui sera utilisée pour s'assurer de la compréhension des participants au cours d'une réunion et vérifier celle-ci iii. La méthode utilisée pour encourager la discussion au cours d'une réunion iv. La méthode utilisée pour repérer les principaux messages au cours d'une réunion <p>Exigences relatives à la présentation</p> <p>Dans un texte d'au plus 1 500 mots, l'animateur chevronné principal proposé devrait décrire en détail l'approche d'animation qu'il propose, en particulier concernant les méthodes i à iv ci-dessus. Il devrait préciser les différentes approches qu'il utilisera dans les circonstances suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Lorsque le sujet traité est de nature délicate ou à forte charge émotive b) Lorsqu'il faut parvenir à un consensus c) Lorsque le sujet est lié à la gestion du changement <p>Méthode de notation</p> <p>Jusqu'à 30 points seront attribués à l'offrant, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 30 points (traitement détaillé) : La réponse démontre une excellente compréhension des exigences d'EC et l'approche proposée traite de tous les facteurs importants (i à iv et a à c ci-dessus). La réponse ne présente pas de faiblesses apparentes, semble vraisemblablement satisfaire aux exigences, être efficace et pouvoir donner d'excellents résultats. • 20 points (traitement adéquat) : La réponse démontre une compréhension adéquate des exigences d'EC et traite de la plupart des facteurs (i à iv et a à c ci-dessus). La réponse présente des faiblesses mineures, semble vraisemblablement satisfaire aux 	

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	<p>exigences et être efficace.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points (traitement minimal) : La réponse démontre une compréhension limitée des exigences d'EC et traite de certains facteurs importants (i à iv et a à c ci-dessus). La réponse présente des faiblesses et ne semble pas satisfaire aux exigences ou être efficace. • 0 point (non traité) : La réponse ne se rapporte pas aux critères ou ne traite pas suffisamment des exigences pour que des points soient attribués. 	
C-C6	<p>Expérience en animation avec des technologies de communication modernes – principal et substitut</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés devraient tous avoir de l'expérience en animation de réunions assistée par des technologies de communication modernes, dont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la vidéoconférence; • la téléconférence; • les forums de clavardage; • les logiciels d'animation; • les médias sociaux. <p>Exigences relatives à la présentation</p> <p>L'offrant doit démontrer que chacun des animateurs chevronnés proposés satisfait aux exigences en fournissant des descriptions de projet (maximum de cinq par animateur chevronné) qui incluent les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nom de l'organisation cliente • Titre ou sujet de l'activité • Dates de début et de fin (format mois-année) • Liste des technologies de communication modernes utilisées (selon la liste i à v ci-dessus) • Brève description des technologies de communication modernes utilisées et de l'usage qu'en a fait l'animateur <p>Méthode de notation</p> <p>Pour chaque description de projet, l'offrant recevra un point par technologie de communication moderne utilisée, jusqu'à concurrence de deux points par description de projet et de 10 points par animateur chevronné. L'offrant recevra un maximum de deux points par technologie</p>	10

N°	Critères d'évaluation technique cotés	Max. de points par animateur
	de communication moderne.	
C-C7	<p>Qualifications professionnelles – principal et substitut</p> <p>Les animateurs chevronnés proposés devraient détenir un des titres professionnels ou des diplômes énumérés ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> i. grade ou diplôme d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu; ii. certificat de professionnel de la formation et du perfectionnement (CTDP); iii. attestation de l'Association for Challenge Course Technology (ANSI); iv. attestation de formation en ligne sur l'animation; v. titre d'animateur professionnel agréé; vi. titre de maître animateur certifié. <p>Exigences relatives à la présentation</p> <p>L'offrant devrait démontrer que les animateurs chevronnés proposés satisfont aux exigences en fournissant une copie de leurs certificats ou diplômes.</p> <p>Méthode de notation</p> <p>Un maximum de 10 points par animateur chevronné sera accordé à l'offrant comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 10 points (soit le maximum) : l'animateur chevronné proposé possède trois des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi). • 7 points : l'animateur chevronné proposé possède deux des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi). • 4 points : l'animateur chevronné proposé possède un des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi). • 0 point : l'animateur chevronné proposé ne possède aucun des diplômes ou titres professionnels énumérés ci-dessus (points i à vi). 	10

RÉSUMÉ – CRITÈRES D'ÉVALUATION TECHNIQUE COTÉS – ANIMATEURS CHEVRONNÉS

NOTE TOTALE MAXIMALE DE L'ANIMATEUR CHEVRONNÉ PRINCIPAL Note de passage minimale – animateur chevronné principal (70 %) = 67 points	95
NOTE TOTALE MAXIMALE DE L'ANIMATEUR CHEVRONNÉ SUBSTITUT	65

Note de passage minimale – animateur chevronné substitut (70 %) = 46 points	
NOTE TOTALE DES ANIMATEURS CHEVRONNÉS	160

MODÈLE A – DÉFINITION DES SERVICES**Nom de l'offrant****Catégories de service**

Indiquez par un « x » la catégorie de service faisant l'objet de votre proposition.

- Services d'animation – débutant
- Services d'animation – chevronné

Services d'animation – débutant

Si vous soumettez une proposition pour des services d'animation – débutant, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

Animateur débutant principal :**Animateur débutant substitut :****Services d'animation – chevronné**

Si vous soumettez une proposition pour des services d'animation – chevronné, veuillez fournir les renseignements ci-dessous :

Animateur chevronné principal :**Animateur chevronné substitut :**

MODÈLE B – MODÈLE DE RÉFÉRENCE CLIENT

À remplir en réponse au critère C-O4

MODÈLE DE RÉFÉRENCE CLIENT	
Nom de l'offrant :	
Animateur chevronné proposé :	
Identification du client	Titre de l'activité
	Nom de l'organisation cliente
	Nom de la personne-ressource du client
	Titre de la personne-ressource du client
	Coordonnées de la personne-ressource du client (Courriel ou téléphone)
Description de l'activité (maximum de 100 mots)	
Description de l'expérience de l'animateur chevronné proposé en matière de gestion de conflits (Donnez une brève description du ou des conflits concernés et de la façon dont l'animateur chevronné proposé les a gérés)	